

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	1 366 484.87 €
- Les recettes encaissées de	<u>1 285 790.40 €</u>
Soit un excédent d'Investissement de	- 80 694.47 €
Report déficitaire.....	946.31 €
Soit un excédent cumulé d'Investissement de.....	-79 748.16 €

B – ASSAINISSEMENT**En Fonctionnement**

- Les recettes encaissées ont été de	93 557.21 €
- Les dépenses réglées de	<u>76 756.66 €</u>
Soit un excédent de Fonctionnement de ...	16 800.55 €
Report excédentaire.....	12 713.63 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	+29 514.18 €

En Investissement –

- Les dépenses réglées de	53 237.61 €
- Les recettes encaissées ont été de	<u>72 069.47 €</u>
Soit un excédent d'Investissement de	18 831.86 €
Report excédentaire.....	142 533.63 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	+ 161 365.49 €

C – LOTISSEMENT BELLEVUE CIGNE**En Fonctionnement**

- Les recettes encaissées ont été de	0 €
- Les dépenses réglées de	<u>0 €</u>
Soit un excédent de Fonctionnement de	0 €
Report excédentaire	21 028.69 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	21 028.69 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	0 €
- Les recettes encaissées de	<u>0 €</u>
	0 €
Report excédentaire	<u>0 €</u>
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0 €

D – LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS**En Fonctionnement**

- Les recettes encaissées ont été de	480 044.58 €
- Les dépenses réglées de	<u>470 763.01 €</u>
	9 281.57 €
Report excédentaire.....	75 783.02 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	85 064.59 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	470 762.81 €
- Les recettes encaissées de	<u>470 762.81 €</u>
	0 €
Report excédentaire	0 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0 €

Les résultats des comptes administratifs 2015 du budget général et des budgets annexes sont conformes aux résultats d'exécution du budget général et des budgets annexes établis par le comptable.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur Jean-Pierre BURON, 1^{er} Adjoint, fait procéder au vote qui donne les résultats suivants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- **le compte administratif 2015** de la COMMUNE
- **le compte administratif 2015** du SERVICE ASSAINISSEMENT
- **le compte administratif 2015** du LOTISSEMENT DE BELLEVUE CIGNE
- **le compte administratif 2015** du LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 22
Qui ont pris part à la délibération : 22
Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0
Date de convocation : 24 février 2016
Date d'affichage : 24 février 2016

Étaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MME VESVAL, M. POTTIER, MME CORBEAU, M. MAUNY, MME TALI, M. BRIFFAULT, MME LEROY, M. MILLET, MME MAIGNAN, M. GERMANY, MME BOISGONTIER, M. PECCATTE, MME DUVAL, M. TRONCHOT, MME PICAUT, M. GALLIENNE, MME BOZEC, M. LERAY.

Excusée : MME DUBOIS.

Secrétaire de séance : MME FOUBERT Maryline

DEL2016-02-03a

3a-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - COMMUNE

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2015 le budget communal présente :

- un excédent de fonctionnement **de + 1 047 456.88 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- **740 000 € en recettes d'investissement** article 1068 excédents de fonctionnement capitalisé.
- **307 456.88 € en recettes de fonctionnement** article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2016-02-03b

3b-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2015 le budget communal présente :

- un excédent de fonctionnement **de + 29 514.18 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- **20 000 € en recettes d'investissement** article 1068 excédents de fonctionnement capitalisé.
- **9 514.18 € en recettes de fonctionnement** article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2016-02-03c

3c-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 -- LOTISSEMENT DE BELLEVUE -

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2015, le lotissement de Bellevue présente un **excédent de fonctionnement de 21 028.69 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2016 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2016-02-03d

3d-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2015, le lotissement de Mayenne Beauvais présente un excédent de **fonctionnement de 85 064.59 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2016 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

4-VOTE DES TAUX COMMUNAUX – ANNEE 2016

Après présentation des propositions budgétaires élaborées par les membres de la commission des finances, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes locales 2016 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 17,07 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,97 %

5-VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 2131-11 du CGCT « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Il est demandé aux conseillers municipaux qui exercent la fonction de président d'une association de ne pas participer au vote de la subvention de la dite association.

Monsieur BOISNARD s'est retiré au moment du vote de la subvention pour l'association Judo des 3 Vallées, Madame PICAUT s'est retirée au moment du vote de la subvention pour l'amicale cantonale des aînés ruraux et Madame DUVAL s'est retirée au moment du vote de la subvention pour l'association ACI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le montant des subventions octroyées aux associations pour un montant global de 54 502 €. Le montant de la subvention pour chaque association est détaillé au tableau annexé à la présente délibération.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Nombre de membres en exercice : 23 **Etaients présents** : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MME VESVAL, M. POTTIER, MME CORBEAU, M. MAUNY, MME TALI, M. BRIFFAULT, MME LEROY, M. MILLET, MME MAIGNAN, M. GERMANY, MME BOISGONTIER, M. PECCATTE, MME DUVAL, M. TRONCHOT, MME PICAUT, M.GALLIENNE, MME BOZEC, M. LERAY.
 Nombre de membres présents : 22
 Qui ont pris part à la délibération : 22
 Pour :19 Abstention : 3 Contre : 0
 Date de convocation : 24 février 2016 **Excusée** : MME DUBOIS.
 Date d'affichage : 24 février 2016 **Secrétaire de séance** : MME FOUBERT Maryline

6A-VOTE BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2016 arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **2 568 074,88 €**
- en section d'investissement à : **1 848 263,00 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) :

- D'approuver le budget primitif 2016 en équilibre comme présenté ci-dessus.

6B-VOTE BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 Service Assainissement arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **88 514,18 €**
- en section d'investissement à : **277 365,49 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) :
- D'approuver le budget primitif 2016 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2016-02-06c

6c-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DE BELLEVUE A CIGNE - ANNEE 2016 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 lotissement BELLEVUE arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **128 375,08 €**
- en section d'investissement à : **107 346,39 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) :
- D'approuver le budget primitif 2016 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2016-02-06d

6D-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS - ANNEE 2016 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 lotissement BEAUVAIS arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **547 497,17 €**
- en section d'investissement à : **462 432,58 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) :
- D'approuver le budget primitif 2016 en équilibre comme présenté ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 22
Qui ont pris part à la délibération : 22
Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0
Date de convocation : 24 février 2016
Date d'affichage : 24 février 2016

Étaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MME VESVAL, M. POTTIER, MME CORBEAU, M. MAUNY, MME TALI, M. BRIFFAULT, MME LEROY, M. MILLET, MME MIGNAN, M. GERMANY, MME BOISGONTIER, M. PECCATTE, MME DUVAL, M. TRONCHOT, MME PICAUT, M. GALLIENNE, MME BOZEC, M. LERAY.

Excusée : MME DUBOIS.

Secrétaire de séance : MME FOUBERT Maryline

DEL2016-02-07

7-RESTRUCTURATION DES LOCAUX SCOLAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : DOTATION BUDGETAIRE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI).

Elle est composée de deux enveloppes :

- 1) 500 M € sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et intercommunalités.
- 2) 300 M € sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

La priorité est donnée aux projets devant être engagés à bref délai.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de restructuration des locaux scolaires périscolaires et extrascolaires, travaux faisant partie des types d'opérations éligibles (rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes des équipements publics) dans le cadre de l'enveloppe de 500 millions d'euros consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'ETAT et les collectivités locales.

Le plan de financement global de cette opération est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	1 666 666.00	Subvention ETAT 80%(1 ^{ère} enveloppe)	1 333 333.00
Chauffage		Autofinancement	333 333.00
Travaux sur l'existant			
TOTAL	1 666 666.00	TOTAL	1 666 666.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la première enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement public local.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.
- S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 Décembre 2016.

DEL2016-02-08

8-REVITALISATION DU CENTRE BOURG: DOTATION BUDGETAIRE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Article 159 de la loi des finances pour 2016, créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI).

Elle est composée de deux enveloppes :

- 1) 500 M € sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités.
- 2) 300 M € sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de revitalisation du centre bourg, travaux dans le cadre de l'enveloppe de 300 millions d'euros consacrés aux projets en faveur de la revitalisation ou développements des bourgs centres.

L'étude de programmation réalisée par le bureau PLANIS a défini un projet global de développement de la commune d'Ambrières les Vallées décliné en 4 axes à savoir :

- 1- reconquérir le bâti ancien
- 2- redynamiser l'activité commerciale autour d'espaces stratégiques
- 3-requalifier les espaces publics
- 4- renforcer la dynamique touristique

L'étude recense l'aménagement de 5 espaces de vie à savoir la place du Marché (y compris la rue Boucheveau, la place aux Grains et les rues attenantes), la place du Château (y compris la rue St Anne), la place Billard de Veaux, Cigné et le secteur du Pont.

Les travaux engagés dans ces zones devront traiter les problématiques d'accessibilité des espaces publics et des commerces, de plan de circulation avec des zones de circulation douce, de la rénovation de l'habitat et de bâtiments publics.

Le plan de financement global de cette opération est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux d'aménagement des espaces publics	1 500 000.00	Subvention ETAT 60%(2 ^{nde} enveloppe) dotation budgétaire de soutien à l'investissement	900 000.00
		Autofinancement	600 000.00
TOTAL	1 500 000.00	TOTAL	1 500 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la seconde enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement public local.
- S'ENGAGE à déposer un pré dossier au 10 mars 2016 et un dossier complet au 15 juin 2016.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.
- S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 Décembre 2016.

DEL2016-02-09

9-CREATION DE PARC DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CIMETIERE D'AMBRIERES : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police relatives à la circulation routière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune d'Ambrières les Vallées est éligible pour bénéficier de subvention du département de la Mayenne au titre des amendes de police pour la création d'un parc de stationnement.

La commune envisage la création d'un parc de stationnement aux abords du cimetière d'Ambrières qui se situe sur la RD33. Cet aménagement contribue à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers puisqu'elle comprend la création de 15 places de stationnement.

Le plan de financement hors acquisition du terrain et ses frais annexes est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux aménagement	33 831.00	Subvention Département 40 000*25%	10 000.00
Clôture	6 586.00	Autofinancement	40 740.00
Portillon	785.00		
Portique	615.00		
Création d'un passage entre le parking et le cimetière avec reprise du mur	8 923.00		
TOTAL	50 740.00	TOTAL	50 740.00

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- D'approuver le projet global présenté et le plan de financement inhérent.
- De solliciter une subvention du Département de la Mayenne au titre des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2016
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 opération 238

DEL2016-02-10

10-BATIMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL ROUTE DE MONTATON : ALIENATION EN CREDIT-BAIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 28 septembre 2015, la commune a décidé d'acquérir l'immeuble cadastré section ZL n°466 d'une superficie de 15a57ca, propriété du département de la Mayenne.

Après négociation et par courrier du 7 décembre 2015 du département de la Mayenne, le prix d'achat est fixé à 21 500 euros net vendeur.

Monsieur le Maire informe que la société Nature élagage SARL souhaite développer son activité sur ce site via la SCI chêne et sapin.

Il est proposé de conclure un crédit-bail immobilier concernant l'immeuble cadastré section ZL n° 466 entre la commune et la SCI CHENE ET SAPIN selon les caractéristiques suivantes :

- Crédit bailleur : commune Ambrières les Vallées
- Crédit preneur : SCI chêne et sapin
- Durée : 7 années
- Paiement : mensuel
- Montant : le montant comprend l'acquisition du bien par la collectivité et ses frais annexes
- Promesse unilatérale de vente : le crédit preneur aura la faculté d'acquérir les biens loués à l'issue du contrat de crédit-bail soit au bout de 7 années.

Pendant la durée du contrat, l'entreprise locataire doit assumer les différentes charges de l'immeuble (entretien, assurance y compris l'assurance pour le compte du propriétaire, impôts y compris la taxe foncière)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le crédit-bail immobilier à consentir par la commune au profit de la SCI.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et notamment les actes relatifs à ce crédit-bail.
- Désigne Maître GUETNY LESOMMER, notaire à Ambrières pour rédiger l'acte à venir.

DEL2016-02-11

11-DEMANDE DE PRIS EN CHARGE CLIS

Madame Roselyne VESVAL, 4^{ème} adjointe déléguée, fait part de la demande du Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique en Mayenne relative à l'enfant Théo VICTOR scolarisé en **CLIS à l'Ecole Saint Joseph à Mayenne**.

Il est demandé à la commune de participer financièrement aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil occasionné, pour la scolarisation de cet enfant. Cette contribution financière est égale au coût d'un élève scolarisé dans l'école de la commune soit **325.86 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de régler les sommes de **325.86 €** de participation financière pour la scolarisation de l'enfant Théo VICTOR à l'UDOGEC.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour régler à l'article 6558 du budget 2016.

DEL2016-02-12

12-GRATIFICATION STAGIAIRE

VU le code de l'éducation
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale
VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

Monsieur MENARD rappelle que des étudiants peuvent être accueillis au sein de la commune d'Ambrières les Vallées pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Monsieur le Maire précise que le versement d'une gratification à un stagiaire est obligatoire au-delà de 2 mois. En deçà, elle demeure facultative.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée à un stagiaire accueilli au sein de la commune.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est fixé à 280 euros (deux cent quatre-vingt euros). La gratification est versée en une seule fois à l'issue du stage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'instituer le versement en une seule fois à l'issue du stage d'une gratification à un stagiaire accueilli dans la commune d'un montant forfaitaire de **280 euros (DEUX CENT QUATRE VINGT EUROS)**.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2016.

13- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°02-2016 présentée en séance

Décisions de non exercice du droit de préemption n°03-2016 à n°8-2016 présentées en séance.

14-QUESTION DIVERSE

Monsieur GALLIENNE Jérôme interpelle Monsieur le Maire concernant le portage des repas du CCAS.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Le Secrétaire de Séance,
M. FOUBERT

Le Maire,
G. MENARD

